

Le blues et le ras-le-bol des profs de religion

La mise en place des fameux « cours de rien »

continue à poser des problèmes

insurmontables, surtout en milieu rural.

● Christian VAN HERCK

Le nouveau pacte de l'enseignement comporte plusieurs volets, dont celui qui prévoit l'instauration de CPC (cours de philosophie et de citoyenneté). Pour rappel, la Constitution belge garantit l'organisation des cours philosophiques (religion ou morale). Le nouveau décret réduit le nombre d'heures de religion et de morale, de deux à une par semaine, en remplaçant par une heure obligatoire de CPC. Le décret est applicable depuis le 1^{er} octobre 2016 dans l'enseignement primaire et, depuis cette rentrée, dans l'enseignement secondaire. L'objectif du législateur est d'offrir aux élèves une formation à la philosophie et à la citoyenneté, tout en maintenant un cours de religion ou de morale. Il cherche aussi à préserver l'emploi des professeurs de religion et de morale en leur permettant de donner le cours. Il veut enfin s'assurer de la neutralité effective et apparente du cours de philosophie et de citoyenneté.

Pour les professeurs de religion (catholique, islamique ou autres) et de morale, cette réforme est un véritable chambardement, voire un cauchemar, tant au niveau de l'organisation des cours, que dans son esprit.

Sandrine Kempeneers et Isabelle Legardeur font partie d'un collectif des professeurs de religion qui combat cette réforme. « *On supprime quelque chose qui fonctionnait bien pour en faire n'importe quoi* », se lamentent les deux dames à l'unisson. M^{me} Kempeneers exerce dans les écoles de la Roche et de Tenneville. « *Beaucoup de mes collègues sont fatiguées, découragées, poursuit-elle avec une mine déconfite et triste. C'est un peu comme un burn-out de toute une profession. Certaines de nos collègues sont d'ailleurs en arrêt de maladie, elles n'en peuvent plus. Nous avons l'impression de ne servir à rien. Nous ressentons un terrible manque de considération.* »

La ruralité accentue les problèmes

La géographie et la ruralité de la province de Luxembourg accentuent les problèmes. Des situations ubuesques apparaissent comme dans cette petite école où le choix des parents d'une classe de dix élèves se répartit en religion catholique (six élèves), en CPC pour les deux heures (deux), en religion islamique (un) et en morale laïque (un). « *Sachant que la neutralité voulue par le décret, interdit à un professeur de religion ou de morale de donner le cours de CPC dans une même*

implantation, constate Isabelle Legardeur, qui exerce à mi-temps dans la région de Bastogne, il faudrait quatre enseignants et quatre locaux différents à la même heure. C'est totalement ingérable. »

La situation personnelle de Sandrine Kempeneers est édifiante. « *Il y a déjà un petit progrès, admet-elle ironiquement. Au départ, j'étais obligée de donner mes cours dans onze implantations différentes. La ministre vient de rabaisser le nombre à six.* » Sandrine a refusé de donner des cours de CPC, c'est son droit, c'est son choix, la loi le permet : « *Je suis nommée pour 24 périodes par semaine, mais il ne me reste que treize périodes où je donne des cours de 50 minutes. Je dois être recasée pour les onze heures restantes. Comme j'ai une formation pour donner cours en maternelle, j'ai proposé mes services, mais le décret ne le permet pas. Alors, on me demande de prester comme coordinatrice pédagogique, de préparer les spectacles de fin d'année ou de faire des photocopies. J'étais prof de religion et aujourd'hui, je suis prof de rien !* » ■

« **Nous avons l'impression de ne servir à rien. Nous ressentons un terrible manque de considération.** »

Léger mieux dans le primaire à Arlon

Jean-Marie Triffaux, vous êtes échevin de l'enseignement à Arlon. Il y a un an, vous expliquiez au conseil communal, les difficultés que représentaient l'organisation des CPC. Un an plus tard, est-ce que l'organisation de la rentrée scolaire s'est améliorée à ce sujet ?
 Nous avons une année d'expérience et les parents sont mieux informés. Donc, il y a un léger mieux. Mais cela reste un casse-

tête pour l'organisation des différentes options qui doivent se donner en parallèle.

Ne serait-il pas plus logique d'obliger les enfants et les jeunes à suivre deux heures de cours de CPC où seraient abordés le socle des valeurs communes aux différentes religions et laïques, l'histoire des religions et leurs grandes orientations, afin que le jeune ado en âge de

réflexion et bien formé,

puisse choisir en dehors des cours obligatoires de l'enseignement, des cours de l'option philosophique ou religieuse, la plus en phase avec sa personnalité ?

À titre personnel, j'y suis totalement favorable. Je suis partisan d'un même cours pour tous les élèves du primaire. Mais pour l'instant, nous essayons de faire pour le mieux en fonction des instructions reçues du ministère. ■ **CVH**

« Les politiques ont fait n'importe quoi »

● **Christian VAN HERCK**

Mesdames Kempeneers et Legardeur ne sont pas tendres envers le monde politique : « Les politiques de tous bords nous disent que nous avons raison. Mais c'est eux qui mettent en place un système qui s'apparente à un non-sens total. Cette réforme n'a pas été réfléchie et a été mise en place dans une précipitation invraisemblable. »

La députée wallonne arlonaise, Carine Lecomte, est membre de la commission « éducation » au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. La problématique des CPC lui tient particulièrement à cœur, elle qui était enseignante au début de sa carrière professionnelle. « Je crois beau-

coup dans la politique des petits pas. Je vais intervenir auprès de la ministre Marie-Martine Schyns, pour envisager trois points qui pourraient améliorer la situation actuelle.

En premier lieu, il faudrait que le principe "d'incompatibilité" (qui ne permet pas de donner, dans une même implantation, un cours de religion ou de morale et un cours de CPC) soit amendé comme dans le secondaire, où l'enseignant peut donner les deux cours dans la même implantation, mais pas aux mêmes élèves.

Ensuite, il faut accepter que le maître spécial qui fait le choix de ne donner que religion ou morale et qui voit sa charge de cours divisée par deux, puisse être rétabli dans

sa fonction de base et conserver les avantages acquis en termes d'ancienneté. Ce n'est actuellement pas le cas pour les institutrices maternelles.

Enfin, il faut inviter les PO (Pouvoirs organisateurs) à prendre en compte toutes les difficultés actuelles pour qu'ils aménagent autant que faire se peut les horaires. La situation relatée ci-dessus, des quatre profs qui se retrouvent en même temps pour se partager une classe de 10 élèves est assez parlante. »

En conclusion, Carine Lecomte prône la patience : « Ce sont des mesures transitoires. Comme souvent elles sont pénalisantes et les profs de morale et de religion en pâtissent actuellement. Mais en même temps elles visent à préserver les emplois. » ■

Cours de religion, pour quoi faire .

Sandrine Kempeneers et Isabelle Legardeur sont des femmes de conviction qui sont sincèrement persuadées de l'importance des cours qu'elles dispensent aux enfants : « *Ils sont essentiels pour leur futur de notre civilisation et pour la transmission de nos valeurs judéo-chrétiennes* ». À la question de savoir si ces cours de religion (quelle que soit la religion) sont nécessaires, dans le cadre de l'enseignement primaire, pour des enfants qui n'ont pas nécessairement l'âge de choisir, elles n'hésitent pas à défendre leurs certitudes.

Certains, pourtant, préconisent la disparition des cours de religion et leur remplacement par des cours où les valeurs communes aux différentes religions seraient prédominantes. Ces cours comprendraient aussi l'histoire des religions et les différentes approches philosophiques. Le jeune ado de secondaire pourra alors disposer des éléments qui lui permettront de choisir librement, en connaissance de cause, l'option philosophique correspondant à leur sensibilité et à leur

personnalité. L'idée ne plaît pas du tout aux deux enseignantes : « *Nous sommes conscientes que les cours de religion risquent, un jour, de disparaître du système scolaire. Ce que nous craignons, c'est que la pression familiale et sociale engendrera beaucoup plus de succès dans les milieux islamiques que dans les milieux catholiques.* »

Isabelle Legardeur conclut avec pessimisme. « *Je suis persuadée, qu'à terme, on s'en mordra les doigts* », soupire la prof.

CVH